de la rendre propre à notre pays. M. Parent cendrait que | jourd'hui, d'abord parceque nous n'en aurions ni l'espace ni le | l'on n'ent nullement recours à la législation étrangère, et tenis et ensuite parceque nous croyons qu'il est doublemei t les lois nécessaires, qui seraient par la le fruit de longues mé- notes et nos souvenirs pourraient nous avoir trompé, et ditations. Nous reconnaissons avec M. Parent l'importance qu'il y a pour le législateur de bien connaître le peuple auquel il veut prescrire des lois : mais nous différons en ce qui nous pouvons assurer M. Parent que la tolérance, qu'il prêregarde la législation étrangère. Il nous paraît tout naturel. tout logique, d'y avoir recours, et voici pourquoi : les lois des autres pays, lorsqu'elles fonctionnent bien, sont un avertissement pour le législateur que le peuple en est content, qu'elles le protègent. Pourquoi ne s'en servirait-il pas pour d'autres sienne. peuples, après toutefois, les avoir modifices et adaptées à ses idées, à son caractère, etc.? Sernit-ce par ambition. pour le plaisir, la vaine gloriole de saire lui-même une nouvelle loi? Une perle, pour être dans les mains d'un étranger ou dans celles d'un ennemi, n'est elle pas toujours perle? estce qu'elle perd pour cela de son prix ou de sa beauté l Il en est de même des lois ; le législateur serait bien coupable s'il négligeait le fruit d'une longue expérience, et croirait, parcequ'il est au 19e sidele, pouvoir faire bien mieux. Il serait encore bien coupable, si, par aversion pour la législation ou la forme de gouvernement d'un autre pays, il dédaignait de lui emprunter une loi ou partie d'une loi propre à servir les intérêts du peuple qu'il régit.

M. Parent a donné en passant sa façon de penser au sujet des éteignoirs, et il l'a fait en termes forts et accablants, en termes qui lui ont valu, ainsi que plusieurs autres parties de son discours, de longs et frénétiques applaudissements. Ces applaudissements cussont été plus fréquents, si les auditeurs n'oussent pas autant désiré entendre toutes et chacune des

parties de ce remarquable travail.

Le lectureur a dit aussi qu'il faut tout faire pour avoir de bonnes écoles, et plus soin encore "qu'il vaut autant n'avoir pas d'écoles que d'en avoir qui ne soient pas bonnes." Il faut tout faire pour avoir de honnes écoles; oui, tant que l'on n'ôte pas les libertés au peuple ; il vant autant n'avoir pas d'écoles, etc., tout le monde ne serait pas du même avis; car il vant toujours mieux, ce nous semble, avoir un peu d'Education que de n'en avoir pas du tout.

M. Parent a émis ici le vou que les bons frères des écoles chrétiennes pussent modifier leurs règles de telle sorte qu'ils servissent d'instituteurs dans toutes nos campagnes, et selon lui, avec de pareils instituteurs, les Canadiens se passeraient bien de tous autres. Personne, nul doute, ne sera d'un avis dissèrent. Nous nous plaisons à reconnaître ici la manière flatteuse de laquelle M. Parent a parlé de ces bons frères, et il serait injuste de ne signaler pas ce qui a frappé et réjeui tout le monde. C'est le sentiment religieux qui a paru deminer dans toute la lecture de M. Parent. Ce sentiment religieux, nous le remarquous avec d'autant plus de plaisir et de satisfaction, qu'il est plus rare chez des hommes qui ne sont pas ecclésiastiques et qui lecturent devant les masses, et que par là même, pour en user comme M. Parent, il faut en étre bien pénétré et bien imbu.

M. Parent, après avoir comme ébauché les points principaux sur leaquels il se disposait d'appuyer et que nous coneidérerons plus tard, sent le besoin qu'il y a pour lui de préparer ses auditeurs ou ses lecteurs à recevoir l'énuméraactuelle. Il commence done par émettre de grands principes; " l'état dort l'anstruction gratuite ou pauvre," " la première obligation des gouvernements envers les peuples est l'amélioration intellectuelle"; " In religion, l'intelligence, l'industrie, voilà ce qu'il faut oux peuples destinés à l'empire," " faisons tout en vue de Dieu, tout irabien." Nous ne nous arrêterone pas à considérer ces grandes sentences; elle: nous paraissent paraitement vraies; ajoutour seulement à cette suite de sentence une autre phrase de la même nature, conque à peu près dans les termes suivants ; " le siècle matérialiste cu nous sommes n'est propre qu'à nous ramener à la société gréco-romaine."

Après avoir amsi préparé l'esprit de ses auditeurs à entendre l'exposé de son système, nouveau pour nous, M. Parent énumère les points qu'il rogarde comme défectueux dans notre loi d'éducation; ce sont, selon lui, "l'administration du système, par des commissaires électifs," "la taxe prélecte par eux," "le salaire des instituteurs fixé par eux," enfin " l'uniformité de contributions par tout le pays."

Au lieu de tout cela, il propose : 1 º Une administration centrale:

20 Un impôt progressif:

3 º Le traitement des instituteurs réglé par la loi :

4º Pas de contributions par les pauvres.

Après cette énumération le lectureur reprend chaque point l'un après l'autre et explique plus clairement sa pensée. Par administration centrale, il entend le surintendant de l'éducation, assisté d'un conseil composé (si nous nous le rappelons bien) des chess de certains départements, d'un ministre de chacune des dénominations religieuses du pays. Ce conseil conduira l'éducation par le moyen d'agents subalternes ou de commissaires locaux, qu'il choisira où il voudra, et qui auront tout autant de pouvoirs au moins que les commissaires d'écoles actuels. Ces commissaires locaux seront au nombre de 3 ou 5; le ministre ou prêtre de la dénomination religieuse la plus nombreuse de chaque localité serait commissaire de droit.

Quant à l'impôt progressif, M. Parent entend un impôt qui ne serait pas comme celui que nous avons aujoned'hui, mais un impôt qui augmenterait en proportion des revenus. Ainsi un homme, qui paierait 5c pour sa terre de £100, en paierait non pas 10c, mais 15c pour sa terre de £200. M. Parent propose ce système pour soulager le pauvre.

Pour pourvoir au paiement des instituteurs M. Parent propose qu'il n'y ait d'écoles qu'autant que les instituteurs seront bien retribués. Selon lui, mieux vaut par paroisse une ou deux écoles donnant un bon salaire à leurs instituteurs que d'en avoir le nombre actuel avec des instituteurs à salaires tels qu'aujourd'hui. M. Parent énumère ici les mauvais résultate de nos systèmes d'éducation depuis six ans, et cite à l'appui de son assertion des chiffres assez remarquables.

En ce qui regarde les pauvres, ils no seraient tenus à ne contribuer en rien ; la caisse provinciale y pourvoirait.

Quoique M. Parent se déclare contre la coercition, il dit que, si l'on revient au système des contributions volontaires (ce qui, selon lui, est plus que probable) ça ne reussira nullement. Néanmoins il vaut mieux, à son avis, rétablir momentanément la taxe volontaire, en attendant qu'on mûrisse une nouvelle loi.

Le lectureur suggère ensuite une autre sorte d'impôt, c'est Pimpôt (progressif) sur les legs et successions. C'est un impôt établi ailleurs, et qui, au dire de M. Parent, produirait les meilleurs résultats. Il propose de plus de charger la loi des successions et fait à ce sujet des réflexions fort justes. Il dit en estet, avec bien des hommes éminents d'autres pays et avec M. De Tocqueville en particulier, qu'il n'y a peutêtre pas de loi qui nient plus d'influence sur la destinée des peuples que les lois de succession.

Voilà tout ce qui se rattacho au nouveau système d'éducation de M. Parent. Ce système, nous ne l'apprécierons pas au- Rémi.

que l'on se bornat à méditer profondément les coutumes, les juste envers M. Parent de ne l'apprécier pas avant qu'il ait mœurs, le caractère, etc., de notre peuple, et ensuite de faire été puolié et que l'on ait pu le lire et le méditer. D'ailleurs nos nous aimerious à nous assurer pleinement du système que nous avons à approuver ou à combattre. Dans tous les cas, che si fort en terminant, sera employée envers lui tout autant qu'envers tout autre, et que pour notre part nous apprécierons son système de sang-froid, et le jugerons avec tous les ménagements et la justice qu'exige une œnvre telle que la

## CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

DES MELANGES RELIGIEUX.

Québec, 19 février 1848.

M. L'EDITEUR,

Toute cette semaine un soleil magnifique a contribué à adoucissement continu de la température.

Mardi, 14 février, c'était aux valentins leur tour de paraître sur la scène. Pour ceux qui ont plus qu'il ne leur sant des vingt-quatre heures de la journée, les valentins sont le meilleur posse-temps; car c'est en esset le plus sûr moyen de la perdre. Composer un bon valentin ce n'est pas une affaire aisée à tout le monde, mais par compensation en faveur de ceux que leur muse inspire mal, il leur est libre de l'acheter tout fait à la boutique du papetier. Ce sont l'imprimeur et le poète d'outre-mer qui se chargent de consectionner ce produit sentimental pour le compte de nos amateurs illettrés.

Ce sut toujours le propie des contumes frivoles de n'avoir qu'une courte durée. Pourquoi donc les valentins sont-ils encore en usage?

On sait l'origine des valentins, mais il me paraît difficile de raisonner sensément sur l'à-propos ou la simple convenance de les écrire.

La mode assujettit le sage à sa formule; La suivre est un devoir, la suir un ridicule.

Voilà pour la mode; mais pour les valentins c'est autre chose, et il nous faut prendre, à leur sujet, le sens inverse,

De la mode sensée observez la formule; Des sades valentins craignez le ridicule.

Lorsque, faute de comprendre les devoirs ou de connaître le travail par le besoin de l'entreprendre, la frivolité qui de tout s'amuse en ne s'agitant que pour elle même, s'arrête à de telles puérilités, il faut la plaindre en attendant qu'elle se détrompe; mais que de jeunes individus de talent oublient le cabinet d'étude ou le salon de l'institut pour se prêter à ce geure de recréation insignifiante, en poétisant ce qui le mérite si peu, c'est contre eux une raison de censure et un sait à regretter.

Qu'est-ce en esset qu'un valentin !- Est-ce autre chose qu'une demi-douzaine, ou plus, de rimes quelconques encadrées dans un joli dessin sur feuille gaufrée ou feuille satinée, de papier blane? C'est à peu près cela sans aucun dante. Mais ees times sont complimentaires, et doivent être fort agréables puisqu'elles sont envoyées sous l'ano-

Si l'on me demandait quel honneur peut résulter d'un compliment anonyme, soit à l'auteur qui a écrit le compliment, ou sculement à la personne à qui on l'adresse, sans hésiter je m'avonerais incapable de répondre à cette question très-embarrassante.

l'asse encore qu'un valentin exprime un éloge ou un sentiment de considération bien méritée, car ici l'objet est parsaitement atteint; cependant (et c'est aussi ce qui démontre l'extrême vanité de cet amusement) un grand nombre ont sait des valentins le véhicule de l'injure, de la sottise ou de la calomnie.

C'est d'après ces réflexions à ce sujet qu'un homme éminent de notre origine m'exprimait un jour son mépris pour ces missives mystérieuses du 14 février, en m'assurant qu'il croirait faire injure à une demoiselle en lui adressant un valentin,

COUR DU BANC DE LA REINE. -- Un assez grand nombre de causes figurent sur le tableau du terme inférieur commencé le 16. Sir James Stuart, qui le préside, est toujours remarquable par sa promptitude à expédier les affaires déférées à son jugement, par la justice de ses décisions et la profondeur de son savoir légal. L'âge assez avancé de ce magistrat tout-à-sait distingué sait réslèchir sur la briéveté probable du reste de la carrière judicinire qu'il a à fournir.

M. AURELE PLAMONDON .- Un nombreux auditoire remplissuit la salle où, jeudi soir, ce jeune monsieur déjà connu du public, se livrait à une dissertation éloquente sur les arts, les lettres, et leurs effets sur les hommes. Fréquemment nos applaudissements l'interrompirent, surtout lors qu'il parlait de la patrie et de l'institut de Québec, dont il lington. L'incendie a été promptement comprimé; il n'y est le fondateur et le président. Ce morcean littéraire de sa production sera livré sous peu de jours à la publicité.

ECHO DE LA PRESSE.—Cette publication, qui avait été fondee à St. Thomas, Montmagny, vient de s'éteindre; et son dernier soupir n'n pas eu d'Echo.

JOURNAL DE QUEDEC .- Cette seuille a publié, comme extrait, une tirade sur le compte d'un M. Derome qui, à ce qu'il paraît, se serait mélé de politique en un coin de notre pays. Les lecteurs du Journal en sont réduits à des conjectures sur l'objet qu'un tel extrait est destiné à atteindre, car cet objet est mystérieux encore, bien qu'il puisse rentrer dans le système de la rédaction d'un journal.

DEPART DE NOS DÉPUTÉS POLITIQUES .- Ce sera lundi et mardi que MM. Chauveau, Aylwin, Chabot, Taché, Marauis (ces deux derniers étant à Québec depuis quelques jours) Laurin et Cauchon, effectueront leur départ pour la capitale afin de se trouver à leurs sièges à l'ouverture des chambres.

Le commerce de cette ville est dans cette stagnation constante que l'hiver amène et prolonge jusqu'au printemps. Beaucoup de promeneurs dans nos rues, peu d'acheteurs dans les boutiques et peu d'argent en circulation.

Un retard inattendu m'a forcé de remettre à une heure un peu tardive la composition de cette lettre; ce qui me fait la terminer ici.

# ORDINATIONS.

Monacigneur l'évêque de Montréal a fait dimanche dernier l'ordination suivante dans la cathédrale: Diacre, M. D. H. Benudry ;

Sous-diacre, M. J. Perreault;

Tonsurés, MM. P. Leclere et F. Refour. Ce dernier appartient à l'ordre de St. Joseph. Le même jour, M. F. Refour a recu les ordres moindres. M. J. Perreault a été ordonné diacre ce matin par Mgr.

de Montréal dans la cathédrale.

M. Beaudry sera ordonné prêtre, samedi prochain, à St.

Samedi dernier, 12 courant, Monseigneur l'archevêque de p Québec a donné dans 'église metropolitaine les ordres moindrés à M. Edouara Bonneau du diocèse de Québec et à M. Edouard Dunphy du diocèse du Nouveau-Brunswick.

Dimanche dernier (13) Monseigneur le coadjuteur de Québec a conféré le sous-diaconat à M. Edouard Dunphy et le diaconat à M. Dennis Dunn, tous deux du Nouveau-Brunswick et la prêtrise à M. J. Zéphirin Gingras, du diocèse de Québec, ce M. a été nommé vicaire de la Rivière-Ouelie. (Communiqué)

Nos lecteurs trouveront afficurs une correspondance du Rév. M. O'Reilley, prêtre, missionnaire à Sherbrooke, publice dans le Canadien de Québec. En la lisant, ils se pénètresont des motifs de patriotisme et de religion qui font agir l'éloquent missionnaire; ils se pénétreront de la vérité de ses remarques, de la justesse de ses recommandations, et de la nécessité pour les Bas-Canadiens de pourvoir immédiatement aux objets énumérés dans cette lettre intéressante. Nous en disons autant de la lettre de M. Bedard qui se trouve sussi sur la première page.

NOMINATIONS -La Gazette Officielle de samedi contient les nominations suivantes:

Conseil législatif: l'hon. Denis Benjamin Viger,

Avocat: Henry William Austin, ecr. Médecin: William Mayrand, écr.

A part ces nominations, il en est plusieurs pour le Haut-Canada. Il nous est impossible comme journaliste de garder le silence sur la nomination de l'hon. D. B. Viger. Cette nomination est la nomination la moins justifiable possible. L'administration n'avait plus que cinq ou six jours avant l'ouverture des chambres, où elle s'attend avec raison à se voir en minorité, et elle ne craint pas de nommer à un emploi des plus honorables et cela sans raison. De plus, il nous semble que, si l'administration vouluit faire une semblable nomination, elle cût dû au moins ne la faire pas en faveur d'un homme, qui, si l'on en juge par la presse du pays, n'a pas la confiance de ses compatriotes, ni de l'une ni de l'autre origine, et n'a jusqu'ici trouvé d'approbateur en cette occasion que la Gazette de Montréal. Nons n'en dirons pas plus, c'est peine inutile. Les chambres vont s'ouvrir, la conduite politique de nos ministres va se dérouler devant elles, et ces mêmes ministres vont en un jour recevoir solennellement le verdict qu'ils ont cent fois mé-

UN BRUIT.-Depuis hier le bruit court en ville que, samedi. le ministère en conseil a voulu faire nommer par le gouverneur M. Buchanan, jugo de circuit, puis M. Badgley, juge du Banc de la Reine, en place de M. Gale qui se retirerait avec une pension. Mais lord Elgin, qui, à ce qu'il parait, comprend hien ce qu'il a à faire, aurait répondu, selon la rumeur, qu'il n'en serait rien. Les ministres tentaient cela, dans l'espoir de pouvoir tous se caser, mais inutile; S. E. n'a pas voulu. Sur ces entrefaites, continue tonjours Dame Rumeur, le ministère aurait (quel désintéressement!) offert sa résignation en masse. Mais S. E. n'a pas plus voulu entendre parler de ce sujet que du premier. Il a répondit que, si cette résignation cût été ofierte six mois auparavant, il l'aurait accopté ; mais ou à l'heure qu'il cet, c'est chose impossible. Il faut se rendre en chambre ministres.

LE TEMPS. - Depuis plusieurs jours, le temps s'est bien radouci; la pluie est venue se joindre au deux temps, et aussi sommes-nous dans l'eau depuis deux ou trois jours , si le temps continue, les chemins vont de venir impraticables. Nous nous plaignons ici des mauvais chemins, mais il est quelqu'un qui a bien plus raison de se lamenter, c'est le pauvre habitant de nos campagnes qui n'a pu aller au bois tirer le combustible qui lui est nécessaire. Hier matin, il a neigé un peu, mais le reste de la journée, le ciel a été pur et le vent n'a cessé de souffler.

PCINTE ST. CHARLES .- Samedi, il ne restait plus que 67 malades à la Pointe St. Charles; il en est mort deux durant la semaine finissant ce jour-là.

LE COLONEL FREMONT.—Une dépêche télégraphique de Buffalo annonçait samedi que le colonel Frémont a été condamné à être cassé, c'est-à-dire destitué. C'était à ce qu'il paraît un cas où la sentence de mort pouvait être prononceo; mais il y a eu une excuse en faveur da brave co-

MEMBRES EN VILLE .- Les honorables Caron, Baldwin, McNah, Sullivan, Aylwin et Poulton, et MM. Marisson, Smith (Durham), Price, Merritt, Prince, Scott et Mallock, sont en cette ville depuis hier.

Nouvelle-Ecosse. - La chambre d'assemblée a voté une nension de £500 à Sir George Rupert.

NAVIGATION DE L'ERIE.-Nous voyons par la Minerve d'hier soir que la navigation sur le côté Canadien du lac Erie est ouverte, et que le steamer " Albany " est alle du Détroit à Amherstburg se rendant à Sandusky.

incendre.- Vendredi soir entre 5 et 6 heures le feu s'est déclaré dans une des maisons de M. McGrath, rue Wela en qu'une habitation de détruite.

AUTRES INCENDIES .- Dimanche matin un nouvel incen? die a eu lieu vers une heure. Le feu s'est déclaré au faubourg St. Antoine, dans une maison occupée comme auberge par M. McNamee; on est parvenu promptement à arrêter les progrès de l'incendic. On craint que ce ne soit l'œuvre d'un incendiaire. Un nommé Barron a été arrêté sous soupçon. Une houre plus tard le feu se déclarait dans Wellington Street ;- mais là aussi l'activité des pompiers a fait que le seu n'a fait que peu de ravages.

BAZAR .- Il se tient aujourd'hui un bazar audessus des magasins de M. Boivin, rue Notre-Dame, pour l'Asile des orphelins de St. Patrice.

TTPOGRAPHES. - Ce soir, les typographes célèbrent l'anniversaire de la fondation de leur société; ils se réunissent dens la salle des Odd-Follows, rue St. Gabriel.

BÉNÉDICTION D'ÉGLISE.-Un correspondant nons écrit, en date du 15 courant, que le 9 l'église de Sie. Philomène a été bénite, avec toutes les formalités et cérémonies exigées en pareille occasion. Il y avait quinze prêtres présents, et il fut prononce un excellent sermon en cette circonstance par M. Blyth.

suspension de paiements. Deux fameuses maisons de commerce de France viennent de suspendre leurs paiements ; ce sont celle de M. Michel Bass, banquier de Paris, et celle de MM. Delauney et Cie. du Havre avec leur suc-cursale de New-York. On espère que leurs affaires s'arrangeront de telle sorte qu'elles puissent reprendre bientôt leurs paicments.

LA ROYAUTÉ DE BELGIQUE.—Le roi et la reine des Belges sont arrivés au Windsor Castle; LL. M.M. sont allés rendre visite à la reine Victoire.

LE PÈRE MATHEWS .- Le R. P. Mathews doit s'embarquer dans ce mois-ci sur le packet New-World; le R P. se rend a New-York.

L'EPISCOPAT INLANDAIS. - Les prélats catholiques d'Irlande devaient s'assembler de nouveau à Dubhn avant la réuni on des chambres au sujet de la détresse de leurs diocèses.

TREMBLEMENT DE TERRE. Les journaux d'en bas nous annoncent qu'il y a en dans les environs d'Halisax et de Yarmouth une secousse de tremblement de terre le premier conrant; cette secousse a été assez forte pour briser les glaces des lacs.

UN CARDINAL MORT .- Le cardinal Massini est mort à Rono, le 11 janvier, d'apoplexie.

LE CHANCELIER D'ANGLETERRE. - On paraît craindre qu'il n'y ait dans le budget un déficit de £5,000,000.

L'mpor.--!l parait que l'opinion publique en Angleterre se prononce sortement pour une revision générale de la taxe dans le paye.

On nous apprend que M. Turcotte a agi comme solliciteurgénéral, aux Trois-Rivières, durant la dernière session de la cour criminelle. Nous n'avons pas eu ici la consolation de goûler à la science criminelle de ce nouveau élu. Journal de Québec,

NOUVELLES DU MEXIQUE.—Une lettre du 17 janvier, adressée de Buena Vista au Republican de Richmond, annonce que l'on s'attendait à une attaque des Mexicains de ce côté. Le général Bustamente était à Tulancingo avec 6,000 hommes; il y avvit en outre 1,500 hommes à San Luis et 3,000 à Durango, sous les ordres d'Urea. Enfin l'état de Zacatecas préparait une levée de dix mille hommes, ce qui porterait à 21 ou 22,000 l'effectif total de l'ennemi. De leur côté les Américains peuvent mettre en bataille 4,000 hommes et eing batteries d'artillerie.

Suivant un autre passage de la même lettre, Urrea scrait parti de Durango avec 2,000 hommes d'infanterie et autant de cavalerie, pour rejoindre à Chihuahua le général Trios et arrêter de nouveau au Paso del Norte les Américains venant de Santa Fé.

On annonce aussi que Santa-Anna a débarqué à San Blas, où il va sans doute s'efforcer de réunir de nouveaux éléments de résistance. Courrier des E. U.

La maile pour l'Europe sera close à Montréal le 3 de mars prochain à 3 neures A. M.

CORRESPONDANCES.

M. F. H. L., lettre; merci. M. F. P., lettre et contenu; nous en profiterons.

#### BULLETIN COMMERCIAL

New-York 19 fevrier 1818. La sleur de l'ouest en grande demande; elle est à \$6 061, \$6 121 et \$6 181; elle a une tendance à hausser. La meilleure genessee est à \$6 374. Le blé rouge de l'Ohio est à \$1 30, celu du Genessee continue à être fort re-

Québec 19 février 1848.

Le bouf prime-mess par quart 60c 6d, le lard mess par quart 102c Gil, la fleur par quintal 18c 9il, fieur fine le quart 28c 6d et 29c, superfine 30c et 31c, l'avoine par 60 lbs. 2c et Sc, le ble par 60 lbs. 5c 6d et 5c 9d, les pois 5c 9d et 6c, l'orge 2c 6d par 60 lbs., le beurre frais 1c et 1c 3d, le beurre salé 7il et Sd.

Bytown, 19 février 1848. La seur se vend 25c le quart, le bœuf 18c par 100 lbs., Pavoine 1c 4d le minot, le blé 5c le minot, les patates 1c 8d te minot.

Montréal, 21 février 1848. La potasse est à 24c 6d et 25c, la periasse à 26c et 26c 9d, la fleur fine à 24e et 25c, la fleur sure à 23c 6d, la fleur par quintal se vend 12c à 13c.

## MARIAGES.

A Laprairie, le 12 utl., John Taylor, écuyer, quartier-maître du 71e montagnard écossais, à Dile. Dodd, de Laprairie. A Gaspé, dernièrement, M. Charles Denis, de l'Ance Cousin, à Eliza-Ann, fille d'Abraham Coffin, for.

### DÉCÈS.

En cette ville, le 17, à l'âge de 15 ans, dame Marie-Léocadie Peltier, veuve de seu Etienne Roy, éer. A St. Auselme, le 16 du courant, à l'age de 35 aus, dame

Sophie Pommerleau, éponse de Siméon Larochelle, écuyer. A Berthier, le 13, après une longue maladie supportée avec patience, Dame Judith Désorsy dite Lincour, épouse de M. Charles Duberd dit Lafontaine, âgée de 76 ans.

A l'Isle au Calumet, le 10 courant, Joseph, fils de Louis Brissard, écr., à l'âge de 13 ans.

ES PROPOSITIONS SCELLEES (étiquetées propositions pour change) pour les billets du Receveur Général, à 60 jours sur Londres, au Montant de £10,000 sterling, seront reçues à ce Bureau jusqu'à JEUDI prochain à MIDI, le 24 courant pour des sommes de pas moins de £100, conditions devant accompagner la proposition. Bureau du Receveur Général ).

18 février 1848. Tous les journaux de cette ville publiront cette annonce jusqu'au 24,

# LIVRES NOUVEAUX.

Livient d'être publié par les soussignés une nouvelle édi-tion de "LA JOURMEE DU CHRETIEN" contenant les Prières et les Offices des Dinanches et des principales êtes de l'année, l'Office des Morts, et l'exercice du chemin de la croix. Le tout a été revu et augmenté par un ecclésiastique catholique, et avec l'approbation particulière de leurs grandeurs monseigneur l'archevêque de Québec et monseigneur l'évêque de Montréal. L'onvrage est imprimé sur le plus beau papier, est bien relié, et ne renserme pas moins de six cont trente-huit pages, illustrées de douze gravures sur acier.

-- 1 USS!---

Une nouvelle et jolie édition de la NEUVAINE EN L'HONNEUR DE ST. FRANÇOIS-XAVIER. Cet ou vrage sera vendu à bien bon marché, savoir, trois piastres et demi par centi

D. ET J. SADLIER.

No. 179, me Notre Dame, Maniréal